



**Building a Europe
for and with children**

**Construire une Europe
pour et avec les enfants**



**Presidency of Italy
Council of Europe
November 2021 - May 2022**

**Présidence de l'Italie
Conseil de l'Europe
Novembre 2021 - Mai 2022**

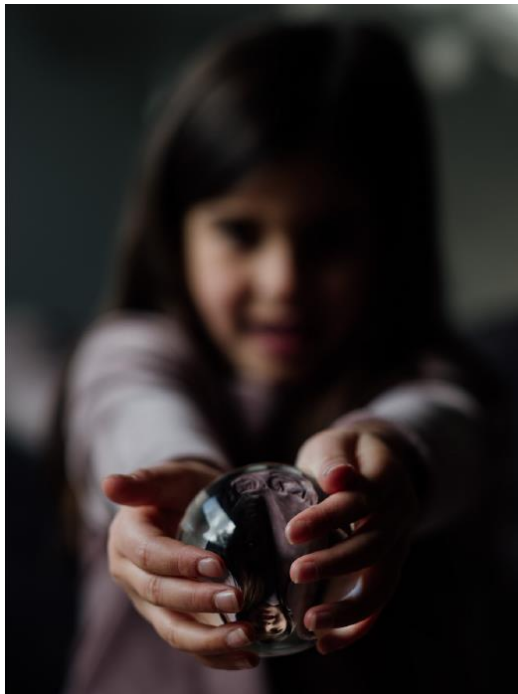


« Au-delà de l'horizon : une nouvelle ère des droits de l'enfant »

**Conférence de lancement à haut niveau de la nouvelle
Stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027)**

Projet de programme

Mise à jour 11/03/22



Co-organisée par

*le Conseil de l'Europe et la présidence italienne du Comité des Ministres
Ergife Palace Hotel et Centre de conférence, Rome, le 7-8 avril 2022*

La conférence

Le Conseil de l'Europe a lancé le programme « Construire une Europe pour et avec les enfants » il y a 16 ans afin de renforcer son engagement en faveur des enfants et de leurs droits humains. Depuis 2009, cette initiative a été guidée par trois stratégies consécutives pour les droits de l'enfant : la Stratégie de Stockholm (2009-2011), la Stratégie de Monaco (2012-2015) et la Stratégie de Sofia (2016-2021). La nouvelle Stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027), adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 23 février 2022, a été, pour la première fois, formellement élaborée par le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) qui supervisera également la mise en œuvre de la stratégie sur les six prochaines années.

La Conférence à haut niveau « **Au-delà de l'horizon : une nouvelle ère des droits de l'enfant** » lancera la « Stratégie de Rome » (2022-2027) en tant qu'instrument européen orientant le Conseil de l'Europe et ses États membres dans la réalisation des six objectifs stratégiques suivants visant à protéger et promouvoir les droits de l'enfant :

1. **Protéger tous les enfants contre la violence**
2. **Garantir l'égalité des chances et l'inclusion sociale pour tous les enfants**
3. **Garantir l'accès aux technologies et leur utilisation sûre pour tous les enfants**
4. **Offrir une justice adaptée aux besoins de tous les enfants**
5. **Donner la parole à chaque enfant**
6. **Garantir les droits de l'enfant dans les situations de crise et d'urgence**

La Conférence est organisée dans le cadre de la présidence italienne du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, représentée par le service chargé des politiques familiales de la présidence du Conseil des Ministres. Elle offrira aux représentant-e-s de haut niveau des États membres et d'autres organisations internationales une occasion d'exprimer leur engagement en faveur de la stratégie, de présenter la façon dont ils envisagent la mise en œuvre des droits de l'enfant ces prochaines années et d'échanger avec d'éminents experts internationaux dans ce domaine, ainsi que plusieurs jeunes délégué-e-s de différents États membres du Conseil de l'Europe.

La Conférence proposera plusieurs sessions thématiques lors desquelles les participants pourront « s'immerger » dans certains faits récents et défis significatifs influant sur les droits de l'enfant et conjointement définir des orientations pour les mesures gouvernementales et intergouvernementales à prendre au cours des prochaines années ; les participants auront également la possibilité de développer leurs réseaux et d'échanger de manière plus personnelle à travers divers événements parallèles et en marge de la Conférence.

Présentation du programme

Mercredi 6 avril		
Durant la journée	Arrivée des participants à Rome	
À partir de 14h00	Enregistrement anticipé à la conférence (à l'arrivée des participants à l'hôtel)	
À partir de 19h00	Réception de bienvenue à l'hôtel	
Jeudi 7 avril		
8h00	Enregistrement	
9h15-9h45	Cérémonie d'ouverture	
9h45-9h50	Moment de transition	
9h50-10h45	Session plénière à haut niveau I - Dialogue à haut niveau	
10h45-11h30	Pause-café, photo de groupe et point presse	
11h30-13h00	Session plénière à haut niveau II – Etats membres et organisations internationales / OING	
13h00-14h30	Pause déjeuner	
14h30-15h30	Session plénière et dialogue - "Une stratégie adaptée à une nouvelle réalité : les réponses au nouvel horizon des enfants dans les situations de crise et d'urgence"	
15h30-16h00	Pause-café	
16h00-17h30	Thème I : Renforcer les systèmes de protection des enfants face aux situations de crise	
	« Conversations approfondies » :	
16h00-17h30	A : Garantir l'accès des enfants à des services de santé mentale de qualité	B : Reconnaître et faire respecter les droits environnementaux des enfants
	<i>Session ouverte :</i> - Événement annexe organisé par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) pour le lancement du Manuel révisé sur le droit européen relatif aux droits de l'enfant - Dialogue entre représentant-e-s de haut niveau et jeunes délégué-e-s (à confirmer)	
17h30-18h15	Session plénière : Compte-rendu de la première journée	
18h15	Fin de la première journée de conférence	
19h30	Concert directement suivi du dîner officiel	
Vendredi 8 avril		
9h00-10h30	Thème II : Développer les capacités des enfants et surmonter les obstacles à leur droit de participation	
	« Conversations approfondies » :	
	A : Promouvoir les consultations juridiques comme moyen de renforcer l'accès des enfants à la justice	B : Comprendre les difficultés rencontrées par les enfants en tant que défenseurs des droits
	<i>Session ouverte :</i> - Réunion de la sous-commission sur les enfants de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe - Session de travail des jeunes délégué-e-s	
10h30-11h00	Pause-café	
11h00-12h30	Thème III : Garantir la protection des droits de l'enfant dans un monde technologique en évolution rapide	
	« Conversations approfondies » :	
	A : Protéger les enfants des abus et de l'exploitation sexuels en ligne	B : Intelligence artificielle - maximiser les opportunités tout en minimisant les risques
	<i>Session ouverte :</i> - Réunion de la sous-commission sur les enfants de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe - Session de travail des jeunes délégué-e-s	
12h30-14h00	Pause déjeuner	
14h00-15h30	Thème IV : Stratégies nationales pour la prévention des violences faites aux enfants	
	« Conversations approfondies » :	
	A : Renforcer la collaboration entre les organismes	B : Éducation à la sexualité adaptée aux enfants et aux différentes tranches d'âge afin de prévenir la violence
	<i>Session ouverte – options à confirmer :</i> - Session de travail des jeunes délégué-e-s	
15h30-16h00	Pause-café	
16h00-17h30	Session plénière : Compte-rendu de la seconde journée	
17h30-18h00	Session de clôture : « Qu'emportons-nous sur notre chemin vers une nouvelle ère des droits de l'enfant ? »	
18h00	Fin de la conférence	
Fin de soirée et lendemain	Départ des participants	

Programme

Mercredi 6 avril	
<i>Tout au long de la journée</i>	<i>Arrivée des participants à Rome</i>
<i>À partir de 14h00</i>	<i>Enregistrement anticipé à la conférence (à l'arrivée des participants à l'hôtel)</i>
<i>À partir de 19h00</i>	<i>Réception de bienvenue à l'hôtel</i>
Jeudi 7 avril	
<i>8h00</i>	<i>Enregistrement</i>
9h15-9h45	<p>Cérémonie d'ouverture</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>M. Mario Draghi, Président du Conseil des ministres de la République italienne (à confirmer)</i> - <i>M. Luigi Di Maio, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Italie (à confirmer)</i> - M. Benedetto Della Vedova, Sous-Secrétaire d'Etat des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Italie - Mme Elena Bonetti, Ministre de l'Égalité des chances et de la Famille - Mme Marija Pejčinović Burić, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe
9h45-9h50	<i>Moment de transition</i>
9h50-10h45	<p>Session plénière à haut niveau I - Dialogue à haut niveau</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Tiny Kox, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (<i>à confirmer</i>) - M. Leendert Verbeek, Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (<i>à confirmer</i>) - M. Robert Spano, Président de la Cour européenne des droits de l'homme - Mme Dunja Mijatović, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe - Mme Maria-Andriani Kostopoulou, Présidente du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) - Jeunes délégué-e-s
<i>10h45-11h30</i>	<i>Pause-café, photo de groupe et point presse</i>

Jeudi 7 avril (suite...)

<p>11h30-13h00</p>	<p>Session plénière à haut niveau II – États membres et organisations internationales / OING</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentants à haut niveau des États membres - Représentants à haut niveau des organisations internationales : <ul style="list-style-type: none"> - Mme Dubravka Šuica, Vice-Présidente de la Commission européenne, Démocratie et démographie (à confirmer) - Mme Najat Maalla M'jid, Représentante spéciale des Nations Unies sur la violence contre les enfants (UN SRSG VAC) - Mme Afshan Khan, Directrice régionale d'UNICEF pour l'Europe et l'Asie centrale - M. Benoît van Keirsbilck, Membre du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (CDENU) - M. Michael O'Flaherty, Directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) - Mme Theoni Koufonikolakou, Présidente du Réseau européen des ombudsmans pour enfants (ENOC) - Mme Marie-Louise Coleiro Preca, Présidente d'Eurochild - Mme Maud de Boer-Buquicchio, ancienne Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la vente et l'exploitation sexuelle des enfants, Présidente d'ECPAT International - Jeunes délégué-e-s
<p><i>13h00-14h30</i></p>	<p><i>Pause déjeuner</i></p>
<p>14h30-15h30</p>	<p>Session plénière et dialogue - "Une Stratégie adaptée à une nouvelle réalité : les réponses au nouvel horizon des enfants dans les situations de crise et d'urgence"</p> <p>Intervenants :</p> <p>Répondre aux défis actuels dans le cadre de la nouvelle Stratégie :</p> <p>M. Jeroen Schokkenbroek, Directeur de la lutte contre les discriminations, DGII, Conseil de l'Europe</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>La protection des enfants dans les conflits armés</i> - <i>Les situations de crise et d'urgence telles que perçues par les organisations de la société civile</i> - <i>La cybercriminalité dans un contexte de crise</i>
<p><i>15h30-16h00</i></p>	<p><i>Pause-café</i></p>

16h00-17h30	Thème I : Renforcer les systèmes de protection des enfants face aux situations de crise
	<p>Les droits de l'enfant sont davantage menacés dans les situations de crise et d'urgence. Les conséquences de la pandémie de covid-19, de l'état d'urgence climatique et de la crise migratoire pour les enfants illustrent bien la nécessité de renforcer les systèmes de prévention, de protection et d'intervention. Cette session examinera les mesures prises par les États pour répondre à certaines problématiques spécifiques liées aux crises actuelles et identifiera les étapes essentielles pour renforcer les systèmes de protection de l'enfance et réduire la vulnérabilité des enfants dans les situations de crise ou d'urgence. Elle abordera également la reconnaissance et la protection du droit des enfants à un environnement sain.</p>
	<p>« Conversations approfondies » (2 sessions parallèles) :</p>
	<p><u>A : Garantir l'accès des enfants à des services de santé mentale de qualité</u></p> <p>Axe Entre 2020 et 2022, les mesures de santé publique visant à contenir la pandémie de covid-19 ont bouleversé la vie des enfants. Le confinement, l'isolement, les pertes de vies humaines et la nécessité d'accepter l'incertitude se sont répercutées sur le bien-être et la santé mentale des enfants. Il est donc devenu essentiel de réfléchir à la manière de promouvoir le bien-être et la santé mentale des enfants, y compris dans les situations de crise. Que nous a appris la récente pandémie concernant les besoins des enfants en matière de santé mentale ? Quels types de mesures se sont avérés efficaces pour promouvoir le bien-être des enfants pendant la crise ? Comment faire en sorte que la parole des enfants soit dûment prise en compte dans les réponses apportées en matière de santé mentale ?</p> <p>Objectifs À partir des enseignements tirés, cette session « approfondie » vise à identifier les bonnes pratiques nationales visant à assurer l'accessibilité, la continuité et la qualité des services de santé mentale proposés aux enfants et à réfléchir à une approche intersectorielle de la prévention et de la promotion de la santé mentale.</p> <p>Modératrice : Mme Theoni Koufonikolakou, Présidente du Réseau européen des ombudsmans pour enfants (ENOC)</p> <p>Intervenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. David Anthony, Chef de la planification et de l'organisation stratégiques et des défis émergents pour le Centre de recherche de l'UNICEF – Innocenti - Mme Axelle Davezac, Directrice Générale de la Fondation de France, sur l'« <i>Étude Solitudes 2021</i> » (à confirmer) - NN, représentant-e du Comité directeur du Conseil de l'Europe pour les droits de l'homme dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO) (à confirmer)

B : Reconnaître et faire respecter les droits environnementaux des enfants

Axe

Aucun groupe n'est plus vulnérable aux dommages environnementaux que les enfants. La pollution de l'air, la pollution de l'eau et l'exposition à des substances toxiques, associées à d'autres types d'atteintes à l'environnement, provoquent chaque année le décès de 1,5 millions d'enfants de moins de 5 ans et sont, tout au long de la vie, un facteur de maladie, de handicap et de mortalité précoce. Près d'un milliard d'enfants dans le monde vivent dans des zones particulièrement exposées aux conséquences du changement climatique et beaucoup d'entre eux risquent d'en mourir ou d'être contraints de quitter leur lieu de vie (UNICEF). Le manque d'actions concrètes pour lutter contre le changement climatique constitue par conséquent une violation des droits de l'enfant. La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et d'autres traités européens et des Nations Unies contiennent des dispositions applicables en la matière. À l'heure où des travaux dans ce domaine se poursuivent au niveau international, il est essentiel d'associer les enfants et de leur donner les moyens d'agir afin qu'ils puissent contribuer aux solutions et obliger les États à répondre de leurs actes.

Objectifs

La « conversation approfondie » portera sur les normes existantes et sur plusieurs affaires relatives aux droits des enfants et au droit à un environnement sain portées devant les instances internationales. Elle traitera également des travaux menés au niveau international en vue de la reconnaissance et de la protection effective du droit à un environnement sûr, propre, sain et durable, en particulier pour les enfants.

Modératrice : Mme Krista Oinonen, Vice-présidente du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH), agente du gouvernement de la Finlande devant la Cour européenne des droits de l'homme

Intervenants :

- **M. Philip Jaffé**, Membre du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (CDENU) et coordinateur sur l'Observation générale du CDENU sur les droits de l'enfant et le changement climatique
- **Mme Jennifer De Temmerman**, Présidente de la sous-commission de la santé publique et du développement durable de l'APCE et rapporteure sur « Inaction face au changement climatique – une violation des droits de l'enfant »
- **M. Carles López**, Président, Plataforma de Infancia (Espagne)

Session ouverte :

- Événement parallèle organisé par l'**Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)** pour le lancement du manuel révisé sur la législation européenne relative aux droits de l'enfant
- Dialogue entre les représentants de haut niveau et les jeunes délégué-e-s (à confirmer)
-

Jeudi 7 Avril (suite...)

17h30-18h15	Session plénière : Compte-rendu de la première journée <i>Modérateur : NN</i> Rapports des rapporteurs adultes et des jeunes délégué-e-s
18h15	<i>Fin de la première journée de conférence</i>
19h30	<i>Concert - directement suivi du dîner officiel</i>

Vendredi 8 avril

9h00-10h30	Thème II : Développer les capacités des enfants et surmonter les obstacles à leur droit de participation
	La participation des enfants à la prise de décision est devenue une pratique courante qui jouit déjà du soutien et de l'engagement de nombreux dirigeants européens, d'organisations internationales et européennes, d'autorités nationales, d'experts et de professionnels qui ont constaté les bénéfices substantiels qu'apportent l'écoute et la prise en compte des opinions, de l'expertise et des points de vue des enfants. Cependant, de vieilles habitudes, des attitudes sociétales et des obstacles politiques et économiques empêchent encore les enfants d'exprimer leur point de vue sur les questions qui les concernent. Que faut-il faire pour créer un contexte plus favorable et offrir aux enfants davantage d'espace de participation ? Comment soutenir leur militantisme ? Quels sont les difficultés et les risques particuliers auxquels sont confrontés les enfants qui militent et défendent leurs droits ?
	« Conversations approfondies » (2 sessions parallèles) :
	<u>A : Promouvoir les consultations juridiques comme moyen de renforcer l'accès des enfants à la justice</u> Axe Les consultations juridiques prennent de nombreuses formes. Bien qu'il ne soit pas facile de définir le concept de manière exhaustive, cette session visera à mieux les appréhender et comprendre comment elles contribuent à la construction d'un système de justice adapté aux enfants. Les consultations juridiques sont proposées par différentes organisations, notamment par les universités qui cherchent à organiser de telles consultations afin que les étudiants en droit, supervisés par des professeurs de droit ou des avocats en exercice, puissent approfondir leur formation, en fournissant des services juridiques aux justiciables, et les ONG qui mettent en place de telles consultations afin d'offrir aux justiciables un accès direct à la justice et une assistance sociale et juridique de qualité.

Objectifs

La « session approfondie » vise à présenter des exemples des différentes formes que peuvent prendre les consultations juridiques. Elle mettra l'accent sur les pratiques nationales inspirantes qui contribuent à améliorer l'accès à l'assistance juridique et à la représentation des enfants dans les systèmes judiciaires. Elle sera également l'occasion d'étudier comment ce modèle pourrait être promu plus largement à travers l'Europe et de mieux comprendre la façon dont ces consultations peuvent servir les besoins d'une justice adaptée aux enfants et associer durablement les enfants aux procédures judiciaires.

Modérateur : M. Seamus S. Carroll, Président du Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement (CJ/ENF-ISE)

Intervenants :

- **Mme Ursula Kilkelly**, Professeure, University College de Cork (Irlande)
- **M. Antonios St. Stylianou**, Directeur de la permanence juridique de l'Université de Nicosie (Chypre)
- **Mme Maartje Berger**, Conseillère juridique sur les droits de l'enfant et la protection de l'enfance pour Defence for Children (Pays-Bas)

B : Comprendre les difficultés rencontrées par les enfants en tant que défenseurs des droits

Axe

Ces dernières années, les enfants se sont exprimés en faveur des droits de l'homme et ont créé des mouvements puissants qui ont déclenché des changements importants. Ce militantisme a parfois un prix élevé, les enfants étant victimes d'agressions physiques, de harcèlement, de discours haineux et d'exclusion sociale. Quels sont les risques et les obstacles auxquels sont confrontés les enfants défenseurs des droits de l'homme, notamment lors de l'élaboration des politiques qui les concernent ? Quelles mesures se sont avérées efficaces pour garantir que ces enfants restent à l'abri du danger lorsqu'ils s'expriment ?

Objectifs

En s'appuyant sur l'expérience des enfants militants et défenseurs des droits, cette « session approfondie » explorera les principales difficultés auxquelles les enfants sont confrontés lorsqu'ils défendent les droits, les risques auxquels ils s'exposent et les mesures qui doivent être prises pour garantir leur droit de s'exprimer librement et en toute sécurité, renforcer leur résistance et prévenir et compenser tout préjudice dont ils pourraient être victimes.

Vendredi 8 avril (suite...)	
	<p>Modératrice : Mme Jana Hainsworth, Secrétaire Générale d'Eurochild</p> <p>Intervenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Michel Forst, ancien Rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des défenseurs des droits de l'homme - M. Alex Conte, Directeur Général, Child Rights Connect (à confirmer) - Un-e jeune défenseur-e des droits de l'homme (Terre des Hommes) (à confirmer)
	<p><u>Session ouverte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion de la Sous-commission sur les enfants de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe - <i>Session de travail des jeunes délégué-e-s</i>
10h30-11h00	<i>Pause-café</i>
11h00-12h30	Thème III : Garantir la protection des droits de l'enfant dans un monde technologique en évolution rapide
	<p>Les technologies numériques offrent des possibilités inédites dans le domaine du bien-être et du développement des enfants, et améliorent leur accès aux droits. Cependant, la nature complexe et en constante évolution de l'environnement numérique présente également de nombreux risques pour la sécurité des enfants et crée de nouvelles difficultés en matière de protection du droit des enfants à la vie privée et de protection contre la violence et l'exploitation, entre autres. Comment les politiques et les lois peuvent-elles protéger efficacement les enfants qui utilisent les technologies numériques, par exemple contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne ? Quelles sont les possibilités offertes par l'intelligence artificielle en matière de prévention, d'enquête et de poursuite des abus et de l'exploitation sexuels des enfants en ligne ?</p>
	« Conversations approfondies » (2 sessions parallèles) :
	<p><u>A : Protéger les enfants des abus et de l'exploitation sexuels en ligne</u></p> <p>Axe</p> <p>L'exploitation et les abus sexuels d'enfants en ligne continuent d'augmenter, avec un nombre de signalements estimé à près de 22 millions en 2020, et presque autant de crimes impunis et de victimes laissées sans l'assistance nécessaire. Ces tendances et problèmes nouveaux et émergents liés à l'utilisation accrue des technologies de l'information et de la communication (TIC) doivent être abordés dans le cadre du droit international des droits de l'homme, notamment via des cadres juridiques complets, l'éducation, la coopération internationale et l'aide aux victimes. Le Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Comité de Lanzarote) a abordé et analysé les problèmes spécifiquement liés aux TIC et à la protection des enfants contre certaines des pires formes de violence.</p>

Objectifs

Cette « conversation approfondie » présentera d’abord une vue d’ensemble de l’augmentation des cas d’exploitation et d’abus sexuels en ligne concernant des enfants avant d’aborder les résultats du 2^e cycle de suivi thématique du Comité de Lanzarote sur « La protection des enfants contre l’exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l’information et de la communication (TIC) », en particulier concernant les moyens de « répondre aux défis soulevés par les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par des enfants ».

Modérateur : M. Philip Jaffé, membre du Comité des droits de l’enfant des Nations Unies (CDENU)

Intervenants :

- **Mme Susie Hargreaves**, CEO, Internet Watch Foundation (Royaume-Uni)
- **Mme Maria José Castello Branco**, Vice-présidente du Comité de Lanzarote
- **M. Ernesto Caffo**, Président de SOS Telefono Azzurro Onlus (Italie)

11h00-12h30

B : Intelligence artificielle - maximiser les opportunités tout en minimisant les risques

Axe

Les systèmes d’intelligence artificielle (IA) ont radicalement changé la vie des enfants. Les technologies de l’IA sont intégrées dans les jouets, les jeux vidéo et les logiciels d’apprentissage adaptatif. Les algorithmes suggèrent aux enfants les vidéos à regarder, le parcours éducatif à suivre et les personnes avec lesquels ils devraient devenir amis. Même lorsque les enfants n’utilisent pas directement les systèmes d’IA, ceux-ci ont un impact significatif sur leur vie et sur leurs droits (par exemple lorsque des systèmes automatisés de « prise de décision » sont employés pour statuer sur des aides sociales ou des demandes de logement). La relation entre l’IA et les droits de l’enfant apparaît donc complexe et multidimensionnelle. Comment les technologies de l’IA peuvent-elles promouvoir les droits des enfants en améliorant leur bien-être ? Comment les systèmes d’IA mettent-ils en danger les droits des enfants en mettant leur vie en péril ?

Objectifs

Cette « session approfondie » vise à explorer l’impact positif et négatif potentiel des systèmes d’IA sur les droits de l’enfant, afin de trouver des solutions pour maximiser les opportunités tout en minimisant les risques. En outre, elle vise à nourrir le débat autour de la mise en place d’un cadre pour le développement d’une IA fondée sur les droits de l’enfant, qui définit les droits et les devoirs des acteurs concernés.

Vendredi 8 avril (suite...)

	<p>Modératrice : Mme Vasiliki Charisi, Chercheuse scientifique, Centre commun de recherche, Centre d'études avancées, Commission européenne</p> <p>Intervenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Denise Amram, Professeure-assistante, LIDER Lab, DIRPOLIS Institute & EMbeDS Département d' excellence, Scuola Superiore Sant'Anna (Italie) - Mme Leanda Barrington-Leach, Directrice du plaidoyer international et responsable des affaires européennes, 5Rights Fondation. - Mme Alisha Arora, Ambassadrice jeunesse de l'UNICEF - M. Alain Berthoz, Neurophysiologiste, Professeur honoraire, Académie des sciences, Académie des technologies (France)
<p>11h00-12h30</p>	<p><u>Session ouverte:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion de la sous-commission sur les enfants de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe - Session de travail des jeunes délégué-e-s
<p><i>12h30-14h00</i></p>	<p><i>Pause déjeuner</i></p>
<p>14h00-15h30</p>	<p>Thème IV : Stratégies nationales pour la prévention des violences faites aux enfants</p>
	<p>Les Lignes directrices du Conseil de l'Europe sur les stratégies nationales intégrées de protection des enfants contre la violence ont défini une approche-type pour l'adoption, la mise en œuvre et le suivi de stratégies nationales intégrées pour la protection des enfants contre la violence. Plus de dix ans après, les stratégies nationales suivent-elles cette approche globale associant la sensibilisation, la prévention, la détection précoce, la protection et le rétablissement, et favorisant la coopération interinstitutionnelle ? Quelles sont les stratégies clés et les bonnes pratiques imaginées dans les États membres du Conseil de l'Europe ? Quelles réponses les cadres juridiques et politiques nationaux ont-ils permis d'apporter à l'augmentation des différentes formes de violence à l'encontre des enfants pendant la pandémie de covid-19 ? Quels sont les angles morts qu'il reste à traiter ? Ces questions parmi d'autres seront abordées par les sous-groupes réunis dans le cadre de ce thème.</p>
	<p>« Conversations approfondies » (2 sessions parallèles) :</p>
	<p><u>A : Renforcer la collaboration entre les organismes</u></p> <p>Axe</p> <p>Les questions spécifiques à traiter sont les suivantes : comment les stratégies et les cadres juridiques nationaux assurent-ils une coordination permettant une approche « intégrée » de la violence contre les enfants et une collaboration plus systématique entre les différents organismes et autorités publics compétents ? Quelles sont les nouvelles approches en matière de collecte de données et de partage d'informations ? Quelles approches transversales peuvent-elles être promues par le biais de projets de coopération ?</p>

Objectif

Cette « session approfondie » permettra de mettre en commun les bonnes pratiques nationales en matière de coordination des services, de collaboration interinstitutionnelle et de mécanismes de collecte de données afin de gérer et de prévenir plus efficacement la violence à l'encontre des enfants, notamment dans le cadre des systèmes de signalement pour les professionnels et dans des situations de crise telles que la pandémie actuelle. Elle abordera également certains angles morts identifiés dans la législation et les politiques, ainsi que les obstacles à surmonter dans la pratique.

Modérateur : M. Alfonso Lara Montero, CEO, Réseau Social Européen (RSE)
(à confirmer)

Intervenants :

- **Mme Olivia Lind Haldorsson**, conseillère principale et responsable de l'unité chargée des enfants en danger au sein du secrétariat du Conseil des États de la mer Baltique
- **Mme Carla Garlatti**, médiatrice nationale italienne pour les enfants et les adolescents
- **M. Andrej Del Fabro**, chef de projet de l'initiative Barnahus en Slovénie, ministère de la Justice de Slovénie
- **Mme Lucía Losoviz**, directrice générale des droits de l'enfant, ministère espagnol des droits sociaux et de l'Agenda 2030

B : Éducation à la sexualité adaptée aux enfants et aux différentes tranches d'âge afin de prévenir la violence

Axe

Cette session se concentrera sur l'éducation et la sensibilisation comme moyen de construire une culture de respect des droits de l'enfant et de prévention de la violence. Comment les différents domaines de l'éducation – notamment l'éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge des enfants – peuvent-ils renforcer la protection des enfants et la prévention de la violence à leur encontre, notamment de la violence sexuelle et des comportements sexuels préjudiciables ? Quels sont les outils efficaces pour responsabiliser et sensibiliser les enfants aux risques existant dans l'environnement en ligne ?

Objectif

Cette « session approfondie » permettra de mettre en commun les bonnes pratiques nationales en matière d'éducation et de sensibilisation visant à prévenir la violence.

Vendredi 8 avril (suite...)	
	<p>Modérateur/modératrice : NN (à confirmer)</p> <p>Intervenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Thordis Elva Thorvaldsdóttir, militante et journaliste spécialisée dans la prévention de la violence, Islande - Mme Joanna Herat, responsable principale de programme en santé et éducation à l'UNESCO
	<p><u>Session ouverte :</u></p> <p>Session de travail des jeunes délégué-e-s</p>
<i>15h30-16h00</i>	<i>Pause-café</i>
16h00-17h30	<p>Session plénière : Compte-rendu de la seconde journée</p> <p><i>Modérateur : NN</i></p> <p>Comptes-rendus des rapporteur-e-s adultes et des jeunes délégué-e-s</p>
17h30-18h00	<p>Session de clôture : « Qu'emportons-nous sur notre chemin vers une nouvelle ère des droits de l'enfant ? »</p> <p><i>Modérateur : NN</i></p> <p>Conclusions finales présentées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Maria-Andriani Kostopoulou, Présidente du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) - NN., représentant du gouvernement italien (à confirmer) - Mme Regína Jensdóttir, Cheffe de la Division des droits des enfants, Conseil de l'Europe - Jeunes délégué-e-s
<i>18h00</i>	<i>Fin de la conférence</i>
<i>Fin de soirée et lendemain</i>	<i>Départ des participants</i>